



Avis des représentants CGT de la Formation Spécialisée du CSA de Dijon concernant le PAP 2024

- Compte tenu de la cotation inappropriée des Risques Psycho-Sociaux (sous-cotation en risque moyen), des risques auxquels sont soumis les agents de la Recette Interrégionale des Douanes de Dijon, alors que le transfert des missions fiscales et l'incertitude sur l'avenir de leurs emplois accentue les RPS au sein de ce service,
- Compte tenu d'une priorisation des risques, qui conduit la Direction Interrégionale, à se détourner de ses obligations d'employeur, qui devraient légalement consister à agir, quelque soit sa cotation et sa gravité, sur tous les risques qui touchent à la source ses services,
- Compte tenu que le Plan de Prévention présenté affiche essentiellement en matière de prévention des TMS et des RPS, des mesures «curatives» de prévention tertiaire, sans agir notamment sur les causes réelles des RPS dans les services de la RI,
- Compte tenu de l'absence de solutions concrètes aux RPS, qui touchent tous ses services (effectifs, organisation du travail),

Les représentants du SNAD CGT émettent un avis défavorable au Plan de Prévention présenté, car ce Plan n'apporte que des réponses partielles à la dégradation des conditions de travail et de santé au travail des agents, et aux risques auxquels ils sont soumis.

Nous estimons que la déclinaison incessante des réformes qui touchent le fonctionnement des services (refonte des services RH, restructuration de la RI suite au transfert des missions fiscales à la DGFIP), et les effectifs, la Direction des Douanes ne mène pas une politique volontariste de «prévention primaire» et se contente de mesures palliatives pour agir sur les RPS, qui touchent ses services.

La CGT rappelle une nouvelle fois que ce qui devrait guider notre action au sein de la FSS devrait être «la prévention en lieu et place de la réparation».

L'absence de présentation des conclusions de l'observatoire interne 2023 aux représentants du personnel, comme la réforme 2024 visant à squizzer les représentants du personnel dans le traitement des fiches de signalement, sont des mauvais signaux transmis, qui confirment que la Direction des Douanes souhaite minimiser les risques en passant sous silence certaines informations et souhaite limiter nos prérogatives d'acteurs de prévention.

Enfin, les représentants CGT rappelle une nouvelle fois à la Direction Interrégionale qu'ils préconisent une politique volontariste de prévention, basée sur des moyens adaptés et des mesures fortes pour stopper le développement des RPS dans les services en touchant notamment à l'Organisation du Travail.

Cette politique passe par :

- 1) l'arrêt des suppressions d'emplois et de services qui génèrent stress et angoisse chez les agents.
- 2) le maintien des missions douanières , des moyens humains et matériels au sein des services.
- 3) la création d'équipes pluridisciplinaires indépendantes de l'Administration associant médecin du travail, psychologue du travail, assistant social et inspecteur santé et sécurité au travail. Au regard de la situation actuelle des agents de la RI, la CGT propose qu'une équipe associant ces acteurs de prévention intervienne auprès des agents, en lien et en complémentarité avec la cellule d'accompagnement social, dans une démarche de prévention de la santé de nos collègues .
- 4) la création d'un comité de suivi réunissant les acteurs de ces équipes pluridisciplinaires, pour suivre sur plusieurs années la santé des agents restructurés et poly-restructurés.
- 5) le maintien des moyens conséquente pour les acteurs de prévention (médecin de prévention, ISST, budgets des FS...).
- 6) des mesures concrètes touchant à l'organisation «matérielle» du travail, même si nous notons en la matière des améliorations de la politique de la Direction dans l'ergonomie des postes de travail, dans l'aménagement des bureaux, et dans le matériel fourni aux agents).

La délégation du SNAD CGT de la FS du CSA de DIJON